

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Direction générale Comité exécutif



1-IDENTIFICATIO	N	IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2020-064
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	12 mai 2020		
OBJET :	le lotissement (ajout de la	019-19-85 modifiant le Règlement classe d'usages P106 Entraide zone M0132, route Marie-Victori	humaine (banque alimentaire,

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)

Le Règlement RV-2019-19-85 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* vise à ajouter la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, située du côté est de l'intersection de la rue de l'Orée et de la route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas (Annexe 1 : Plan de localisation).

Le Second projet de ce règlement a été désigné par le conseil de la Ville, lors de sa séance du 14 avril 2020, à titre d'acte désigné comme prioritaire, par la résolution CV-2020-02-93, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020. Conformément à cet arrêté, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par avis public a été tenue du 21 avril 2020 au 5 mai 2020, par laquelle toute personne était invitée à transmettre ses commentaires par écrit sur ce Second projet de règlement à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public. À la fin de cette période de consultation écrite, nous souhaitons informer le conseil de la Ville qu'aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet et qu'un rapport est déposé à cette fin (Annexe 3 : Rapport sur la consultation écrite).

Le Projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 9 décembre 2019 (réf. : CV-2019-09-05).

2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)

Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de poursuivre son processus d'entrée en vigueur (Annexe 2 : Règlement RV-2019-19-85).

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)							
N/A							
4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION							
N/A							
5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)							
N/A							

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus	/impacts budgétaires 2020-202	1-2022)				
	nt RV-2016-16-00 sur le cont isponibilité de crédits suffisa			•		
Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022		
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		
	Financement dé	jà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui 🗌 ou Non 🗌	Poste budgétaire :			
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :			
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-			
Autre (spécifier)	1	Extra ctb :	Résolution CV-			
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné	? Oui 🗌	ou Non 🗌		
Compensation requise ?	Oui 🗌 ou N/A 🗌	Si projet subventionn	é, préciser le titre du	ı programme et %		
Titre du programme :				%		
6.1-FINANCEMENT – SECTION F	RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne	e rien inscrire dans ce	ette section)			
MONTANT DES COÛTS ARRONE	DI:					
INFORMATION PTI :						
Autorisation	on de financement à obtenir	r et source de finance	ement proposée			
Montant à f	inancer	Source	de financement prop	oosée		
			_			
Commentaires :						
7-PERSONNES CONSULTÉES				es la dépense est projetée. npacts 2021 Impacts 2022 N/A N/A te budgétaire : te budgétaire : clution CE- colution CV- Oui ou Non éciser le titre du programme et % ection) t proposée nancement proposée ccord?) Date (jj/mm/aa)		
Nom de la personne	Champ de compétence	Position	(en accord?)	Date (ii/mm/22)		
Nom de la personne	Champ de competence	Oui Ou Non		Date (JJ/IIIII/aa)		
	+	Oui Ou Non				
		Oui 🗌 ou Non				
Explication:						

8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- De prendre acte du rapport sur la consultation à l'égard du Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement qui a été désigné comme prioritaire, conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 22 mars 2020, tel qu'il est annexé (Annexe 3).
- D'adopter le Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-02-73, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-064 (Annexe 2).

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

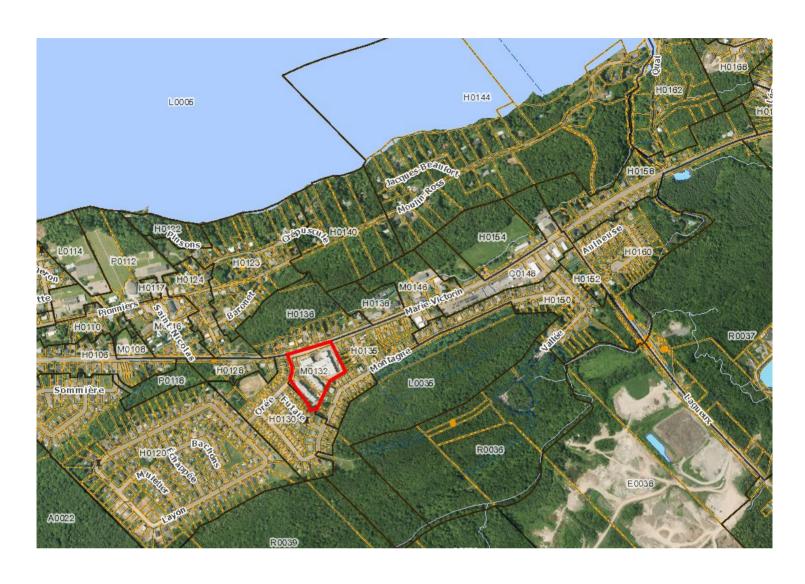
URBA-SAT-2020-064_Annexe 1 : Plan de localisation URBA-SAT-2020-064 Annexe 2 : Projet de règlement

URBA-SAT-2020-064 Annexe 3 : Rapport sur la consultation écrite

10-APPROBATIONS/SIGNATURES										
Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)								
Hugo Perreault-Demers, urbaniste	Conseiller en urbanisme	05/05/2020								
Signature :	«signé»									
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)								
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	12-05-2020								
Signature :	S. Danieut									
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)								
Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire	12-05-2020								
Signature :	S. Janier H									
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)								
Dominique Lord	Directeur	13-05-2020								
Signature :	Donuguel									

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
Dominic Deslauriers, directeur général adjoint	14-05-2020

PLAN DE LOCALISATION





Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M0132

La grille des spécifications applicable à la zone M0132, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) et des spécifications afférentes à celle-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Gilles Lehouillier, maire	Anne Bernier, assistante-greffière



Modifiée par:

RV-2019-19-85		

M0132

Usage principal Terrain sayer d									Densite	Densité Bâtiment principal							Implantation							
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m²)	Sup. MAX de plancher (m²)	Largeur MIN (m)	-	Sup. MIN (m²)	Sup. MAX (m²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m²)	Sup occup. au sol MAX (m²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière (%)
P106																	4	19	7,5		4	4	7,5	
Usage spé	écifiqueme	nt permis				Note terr	rain			Note der	sité		Note bâtiment						Note implantation					
Usage spécifiquement prohibé													Stationner	nent étagé	ou souterr	ain								
Note usag	je																							



URBA-SAT-2020-064 – Annexe 3

RAPPORT SUR LA CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UN ACTE DÉSIGNÉ COMME PRIORITAIRE

Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

(Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-064)

Je, soussigné, Yves Thériault, urbaniste, chef du Service de l'aménagement du territoire, exerçant ma profession au 996, rue de la Concorde, Lévis, certifie qu'à la suite de la publication et l'affichage de l'avis public de consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, qui s'est déroulée du 21 avril au 5 mai 2020, en regard du Second projet de règlement RV-2019-19-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 Entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas), aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet à l'adresse de courriel mentionnée à cet avis public.

Le 12 mai 2020

Le chef du Service de l'aménagement du territoire,

Yves Thériault, urbaniste